

L'ouganda linguistique

Capitale: Kampala

Population: 25,4 millions (2003)

Langue officielle: anglais (de jure)

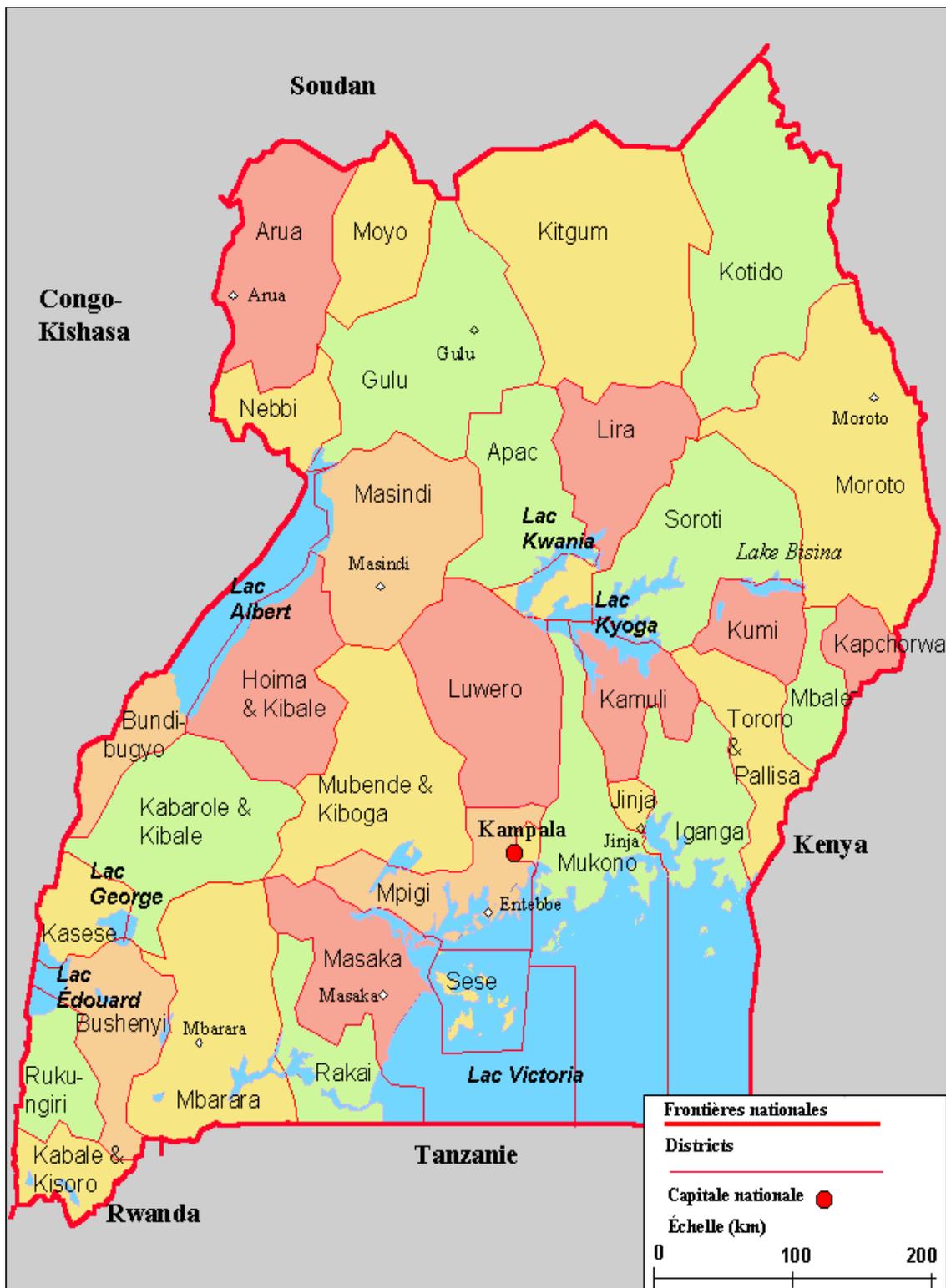
Groupe «majoritaire»: aucun

Groupes minoritaires: ganda (12 %), nyanrore (6,4 %), chiga (5,6 %), sogha (5,6 %), lango (4 %), teso (4 %), acholi (3 %), masaba (3 %), aringa (2,3 %), runyarwanda (2,1 %), nyoro (2 %), tooro (2 %), swahili, etc.

Langue coloniale: anglais

Système politique: république unitaire

1 Situation géopolitique



La république de l'Ouganda (nom officiel: Republic of Uganda) est un État de l'Afrique orientale, enclavé entre le Soudan au nord, le Kenya à l'est, la Tanzanie et le Rwanda au sud, et le Congo-Kinshasa à l'ouest (voir la carte). L'Ouganda, dont la capitale est Kampala, couvre une superficie de 241 038 km², soit l'équivalent de la Grande-Bretagne. Comparativement à bien d'autres pays

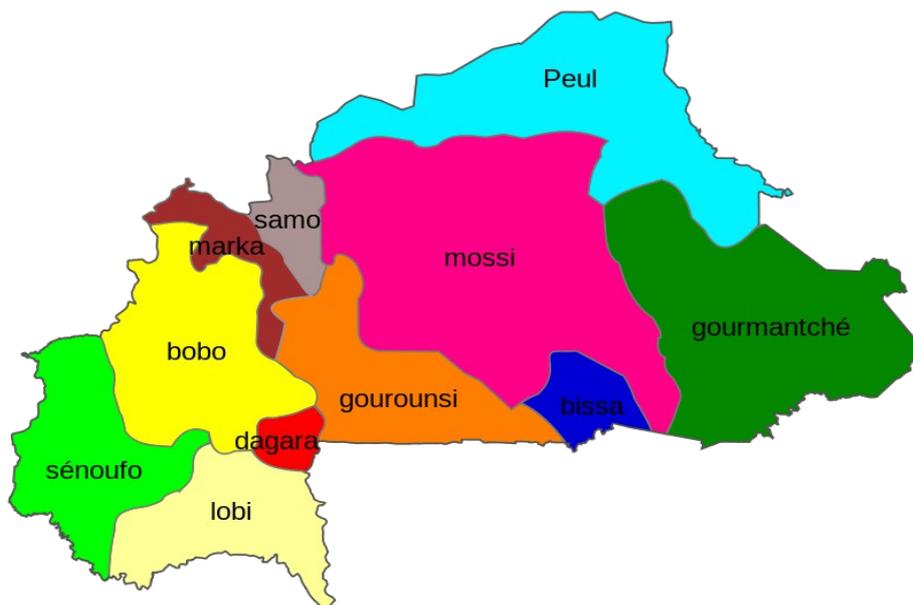
africains, l'Ouganda est considéré comme un petit pays.

La capitale Kampala est également la plus grande ville du pays; située sur la rive septentrionale du lac Victoria, elle compte 850 000 habitants. Elle possède le statut de municipalité urbaine et est la seule à disposer d'un tel privilège en Ouganda. Kampala est également la capitale du royaume du Buganda (correspondant approximativement à la région du Centre). Les autres grandes villes sont Jinja, Mbale, et Entebbe, ex-capitale jusqu'à l'indépendance.

L'Ouganda compte quatre régions géographiques sans statut administratif (Nord, Est, Ouest et Centre) et 48 divisions administratives (voir la carte détaillée): Adjumani, Apac, Arua, Bugiri, Bundibugyo, Bushenyi, Busia, Gulu, Hoima, Iganga, Jinja, Kabale, Kabarole, Kalangala, Kampala, Kamuli, Kapchorwa, Kasese, Katakwi, Kibale, Kiboga, Kisoro, Kitgum, Kotido, Kumi, Lira, Luwero, Masaka, Masindi, Mbale, Mbarara, Moroto, Moyo, Mpigi, Mubende, Mukono, Nakasongola, Nebbi, Ntungamo, Pallisa, Rakai, Rukungiri, Sembabule, Soroti et Tororo. La région dite du Centre (Central Region) équivaut aux limites territoriales du royaume de Buganda.

L'Ouganda compte plusieurs lacs et cours d'eau, ce qu'on appelle les Inland Waters («les eaux intérieures»). Ces lacs recouvrent 15 % du territoire. La moitié du grand lac Victoria se situe en Ouganda; drainé par le système hydrographique du Nil, le pays comprend aussi le lac Kyoga et le lac George, lequel alimente le lac Édouard, qui alimente à son tour le lac Albert; depuis ce lac, le Nil Albert traverse le pays jusqu'au Soudan.

2 Données démographiques



La population de l'Ouganda était estimée à 25,4 millions d'habitants en 2003. La population est assez bien répartie entre les quatre grandes régions du pays, le Nord étant un peu moins peuplé.

Divisions administratives	Population 2003	Superficie
Centre (Central)	6 879,9	37 489 km ²
Est (Eastern)	6 486,5	27 957 km ²
Nord (Northern)	5 502,7	82 099 km ²

Ouest (Western)	6 605.6	49 599 km ²
Eaux intérieures (Inland Waters)		45 410 km ²
Total Ouganda	25 474,7	242 554 km ²

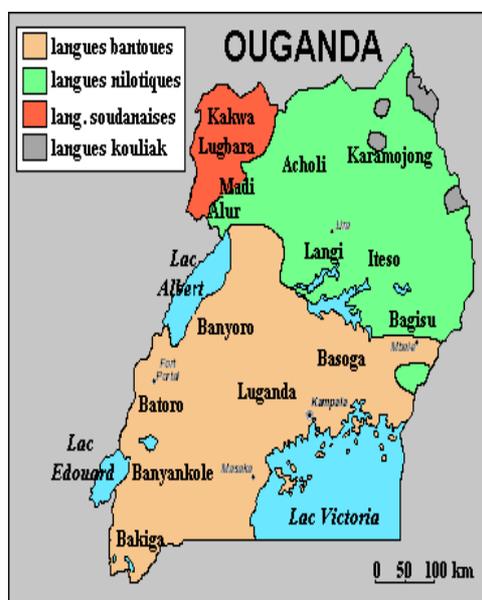
2.1 Les groupes ethniques

Les Ougandais appartiennent à deux grands ensembles ethniques et culturels: les Bantous (Bougandais ou Baganda, Banyankoles, Banyoro et Toro), qui représentent les trois quarts de la population et vivent dans la moitié sud du pays, et les populations nilotiques peuplant le Nord (Acholi, Karamojong et Langi). L'Ouganda abrite également de nombreux réfugiés (Rwandais, Soudanais, Congolais, etc.). Les ethnies les plus importantes sont les suivantes:

Ethnie	%	Ethnie	%
Bougandais (Baganda)	17	Acholi	4
Karamojong	12	Lugbara	4
Basogo	8	Bunyoro	3
Iteso	8	Batoro	3
Langi	6	Arabes	1
Basigu	5	Autres (est.)	23,3

La majorité des Ougandais sont des chrétiens, dont 33 % de catholiques et 33 % de protestants. On compte aussi 16 % de musulmans et 18 % d'animistes.

2.2 Les langues ougandaises



La langue officielle est l'anglais, mais les Ougandais parlent des langues bantoues ou nilo-sahariennes; les populations immigrées parlent des langues indo-iraniennes. Au total, on dénombre bien quelque 35 langues dans le pays.

Les langues bantoues comptent pour la moitié des langues du pays et regroupent environ 70 % des locuteurs du pays; elles sont parlées dans tout le sud du pays, ce qui correspond aux régions de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Les langues parlées par plus de 100 000 locuteurs sont d'abord le ganda ou luganda (12 %), celle qui a donné le nom au pays (Land of the Ganda), le nyanrore (6,4 %), le chiga (5,6 %), le sogha (5,6 %), le masaba (3 %), le runyarwanda (2,1 %), le nyoro (2 %), le tooro (2 %), le kenyi (1,5 %), le konjo (1,4 %), le swahili (1,2 %), le gwere (1,1 %), le luyia (0,9 %) et le nyole (0,9 %).

Pour leur part, les langues nilo-sahariennes sont parlées dans la Nord et celle de l'Est. Ces langues se divisent en plusieurs groupes: le soudanais de l'Est (appelé nilotique sur la carte), le soudanais central (appelé soudanais sur la carte) et le kouliak.

Les langues nilo-sahariennes les plus importantes de par le nombre de leurs locuteurs sont le lango (4 %), le teso (4 %), l'acholi (3 %), l'aringa (2,3 %), l'alur (1,6 %), le karamojong (1,5 %), le lugbara (0,8 %), le ndo (0,8 %), le ma'di (0,7 %), le kuman (0,5 %) et le kupsabiny (0,5 %).

Les langues du groupe kouliak sont peu nombreuses et parlées par moins de 5000 locuteurs; elles pourraient bientôt être en voie d'extinction. Deux autres langues sont parlées par une population immigrée: le goudjarati (0,6 %) et l'hindi (0,6 %), deux langues indo-iraniennes en net recul en raison de l'expulsion massive de leurs locuteurs au début des années soixante-dix.

Langues bantoues	Langues nilo-sahariennes Groupe nilotique (soudanais de l'Est)	Langues nilo-sahariennes Groupe soudanais (central)	Langues nilo-sahariennes Groupe kouliak
luganda (12 %)	lango (4 %)	aringa (2,3 %)	ik (0,08 %)
nyanrore (6,4 %)	teso (4 %)	lugbara (0,8 %)	soo (0,02 %)
chiga (5,6 %)	acholi (3 %)	ndo (0,8 %)	
sogha (5,2 %)	alur (1,6 %)	ma'di (0,7 %)	
masaba (3 %)	karamojong (1,5 %)		
runyarwanda (2,1 %)	kuman (0,5 %)		
nyoro (2 %)	kupsabiny (0,5 %)		
tooro (2 %)	kakwa (0,3 %)		
kenyi (1,5 %)			
konjo (1,4 %)			
gwere (1,1 %)			
luyia (0,9 %)			
nyole (0,9 %)			
rundi (0,4 %)			

2.1 Le swahili

Le swahili est la plus importante des langues bantoues en Afrique. Il est parlé par quelque 40 à 50 millions de personnes, non seulement en Ouganda, mais au Kenya, en Tanzanie, à l'île de Zanzibar

et aux Comores, sans oublier le Rwanda et le Burundi, le Congo-Kinshasa, la Zambie, la Somalie, l'Afrique du Sud et le Mozambique. Cette langue, appelée kiswahili en Ouganda comme dans d'autres pays, ne constitue une langue maternelle que pour 313 200 locuteurs (1,2 % de la population), mais plus de 90 % des Ougandais l'utiliseraient comme langue seconde.

Le swahili a toujours été une langue véhiculaire parmi les militaires ougandais et la police. La raison en est assez simple: depuis la colonisation britannique, l'armée a toujours été constituée de différentes ethnies et de mercenaires étrangers. La seule langue pouvant assurer une communication efficace a été le swahili. À certaines périodes de sa récente histoire, le swahili a également servi de moyen pour contenir l'influence du luganda et unifier les Ougandais autour du swahili. La popularité du swahili en Ouganda varie en fonction de l'attitude des dirigeants politiques, tant coloniaux qu'ougandais. Sous le régime d'Idi Amin Dada, le swahili a été méprisé parce qu'il était associé à la brutalité des soldats illettrés; après que l'armée tanzanienne eût contribué à déposer en 1979 le président Idi Amin, le statut de swahili a vu son prestige augmenté parce que beaucoup d'Ougandais ont alors perçu cette langue comme un instrument de libération de la part des Tanzaniens swahilis. Contrairement à la Tanzanie, le swahili en Ouganda ne bénéficie d'aucun statut officiel.

Soulignons que dans la région du Buganda, le luganda, la langue des Bougandais, sert de langue véhiculaire dans cette région. Le luganda a été écrit par les missionnaires blancs à partir de la prononciation de l'italien. Or, la situation du swahili en Ouganda a toujours été très ambiguë. L'indécision continuelle au sujet de la politique linguistique du swahili et du luganda est l'une des caractéristiques principales de l'Ouganda. Et il semble bien que cette question conflictuelle ne soit pas résolue avant longtemps.

2.2 L'anglais

L'anglais est la langue officielle du fait que c'était la langue de l'Administration coloniale. Après l'indépendance, l'anglais a continué d'être employé par le gouvernement, les tribunaux et le domaine commercial. L'anglais aurait été choisi comme «langue neutre» pour éviter les conflits ethniques, construire l'unité nationale et économiser les ressources. C'est aussi la langue d'enseignement dans les écoles primaires. Les publications officielles et les principaux journaux du pays sont diffusés en anglais, de même qu'à la radio et à la télévision. À l'instar du swahili, l'anglais est une langue seconde en Ouganda. Il serait parlé et compris par environ 1,5 million d'Ougandais, soit près de 6 % de la population. Mais c'est aussi la langue privilégiée par l'élite du pays.

3 Données historiques

Des outils en pierre découverts dans la région du lac Édouard témoignent que des humains auraient habité ces terres il y a environ 1,5 million d'années. On sait que des agriculteurs bantous et des pasteurs nilotiques se seraient installés dans la région des Grands Lacs africains. Les deux groupes occupèrent des espaces territoriaux distincts, mais des éléments de culture et de mode de vie se transposèrent d'un groupe à l'autre. Fondé au XVe siècle, le Bunyoro fut le premier grand royaume qui, au cours des deux siècles suivants, conquiert la majeure partie de l'Ouganda central. À la fin du XVIIe siècle, le Bunyoro se scinda pour donner naissance à d'autres royaumes rivaux, dont le Buganda (centre-sud), l'Ankolé (sud-ouest), le Toro (au nord de l'Ankole) et le Busoga. Toutefois, malgré sa puissance, le Buganda ne parvint jamais à dominer entièrement les autres royaumes qui s'étaient eux aussi libérés du joug du Bunyoro. Un commerce d'esclaves et d'ivoire s'installa progressivement.

3.1 La colonisation britannique (1894-1962)

Des explorateurs britanniques furent les premiers Européens à pénétrer en Ouganda; ils étaient à la recherche des sources du Nil. Le kabaka (roi) du Buganda, Mutesa Ier (qui régna de 1852 à 1884), reçut John Hanning Speke, puis Henry Morton Stanley, qui proposa d'évangéliser le royaume. Le premier missionnaire protestant arriva dans le royaume de Buganda en 1879, alors que les missionnaires catholiques s'installèrent dans le nord l'année suivante tout en ayant converti une partie du Buganda. Entre 1888 et 1893, trois guerres de religion ensanglantèrent l'Ouganda. Dès leur conversion, les élites ougandaises reproduisirent la compétition religieuse dans tout le protectorat. Religion et identité ethnique marquèrent l'histoire du pays. Soucieuse de préserver ce territoire voisin du Kenya de l'influence de l'Égypte et de l'islam, la Grande-Bretagne intervint pour mettre fin au conflit.

En 1894, la Grande-Bretagne obtint (ou exigea ?) de Mwanga, fils de Mutesa Ier, la signature d'un accord de protectorat. Comme pour beaucoup d'autres colonies, l'Ouganda était une entité artificielle résultant de collaborations ethniques occasionnelles et de collusions temporaires de la part de chefs locaux, ce qui entraîna de continuelles clivages ethniques, religieux et régionaux. Les Britanniques mobilisèrent l'armée du Buganda pour conquérir les royaumes avoisinants. Puis l'Administration coloniale choisit de prendre ses distances par rapport à ses alliés militaires (les Bougandais) et décida de recruter ses troupes parmi les races dites «martiales», soit celles du nord du lac Kyoga, les Acholi, les Langi, les Karimojong et les West Nilers. Les populations peu instruites et marginalisées au plan économique du Nord devinrent ainsi le bras armé des Britanniques. Le swahili devint la langue de communication des Forces armées. Durant ce temps, le sud du pays était favorisé par de nombreuses structures sociales et éducatives.

Avant 1900, le swahili a été employé par les missionnaires catholiques et protestants, puis par l'Administration coloniale entre 1900 à 1912 parce que c'était la langue usuelle locale. Ce fut le gouverneur Sadler qui, en 1903, rendit la connaissance du swahili obligatoire pour tous les fonctionnaires coloniaux. Cependant, cette politique proswahilie en Ouganda n'a pas duré longtemps. Les Pères blancs de religion catholique ont commencé à favoriser le luganda dans les écoles au lieu du swahili, sous prétexte que cette langue était associée à l'islam; les missionnaires protestants s'opposèrent également à l'usage du swahili, car il transmettait des valeurs islamiques qui réduiraient leurs efforts d'évangélisation. Il y eut aussi le fait que les Bougandais étaient l'ethnie la plus importante et bénéficiaient du soutien des Britanniques. Malgré les pressions des missionnaires pour favoriser le luganda, l'Administration coloniale adopta une attitude passive tout en soulignant que le swahili s'avérait une langue plus facile à apprendre pour les fonctionnaires coloniaux que le luganda.

À partir de 1912, l'Administration coloniale modifia sa politique linguistique. Lorsque Frederick John Jackson devint gouverneur de l'Ouganda, il imposa l'usage du luganda en raison du statut privilégié du luganda dans le pays; c'était la langue numériquement la plus importante du protectorat. Mais l'usage obligatoire du luganda entraîna des résistances dans les régions du Nord et particulièrement les peuples non bantous. De nombreux fonctionnaires coloniaux recommandèrent que le swahili soit rétabli dans ces régions en tant que langue officielle permanente, et ce, d'autant plus que le swahili aurait l'avantage de faciliter les communications avec le protectorat d'Afrique orientale et l'Afrique orientale allemande. Finalement, les commissaires provinciaux renoncèrent en 1922 de faire du swahili la langue officielle du pays; il fut donc décidé de maintenir le luganda comme langue officielle en attendant que l'anglais le devienne à plus long terme. Puis le gouverneur William Frederik Gowers (1925-1932) considéra que le swahili pouvait servir à unifier l'Ouganda,

le Kenya, le Tanganyika et Zanzibar dans une même entité politique. Mais les missionnaires qui contrôlaient l'éducation en Ouganda réussirent à contrecarrer les efforts de Gowers en faveur du swahili. Malgré les protestations des Buganda et des missionnaires, le luganda devint la langue d'enseignement pour le Buganda, le swahili pour les autres régions et les peuples non bantous; le swahili restait obligatoire pour les écoles normales du pays.

Les Britanniques laissèrent une autonomie importante aux différents royaumes (surtout le Buganda), tout en s'assurant le contrôle du pouvoir. L'Administration coloniale en vint à n'utiliser que l'anglais. Les Britanniques recrutaient généralement leur personnel civil chez les Bougandais, favorisant ainsi cette ethnie dans les domaines du commerce, de la culture et de l'éducation; toutefois, les Anchoi et les Langi étaient favorisés dans le domaine militaire, ce qui favorisait l'usage du swahili employé comme langue officielle dans la police et dans l'armée. Puis les Britanniques firent appel à des Indiens, arrivés avec l'installation du chemin de fer d'Afrique orientale. Le système dans lequel dominait le Buganda fonctionna jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Dès 1945, les revendications indépendantistes apparurent au Buganda dans l'entre-deux-guerres. Au cours de ces années, on comptait cinq langues principales dispensées dans l'enseignement (dont l'anglais); et le swahili n'était pas l'une d'elles. À la veille de l'indépendance, le swahili était en fait une langue méprisée. Au cours des années cinquante, commença la naissance des différents mouvements pour l'indépendance de l'Ouganda. Cependant, les négociations qui aboutiront, en 1962, à l'indépendance de l'Ouganda, furent longues et ardues. Elles portèrent notamment sur les structures politiques. La solution retenue, exprimée dans la première Constitution, fut de type fédéral en associant les quatre anciens royaumes (le Buganda, l'Ankolé, le Toro et le Busoga). Toutefois, le Buganda maintint sa prépondérance jusque dans le nom du nouvel État, l'Ouganda dit «le pays des Baganda». Le kabaka (roi) Mutesa II en devint le «président à vie». Milton Obote, fondateur, en 1960, du Congrès du peuple ougandais (UPC: l'Uganda People's Congress), devint premier ministre. À l'image de son dirigeant, l'UPC fut le parti des populations nilotiques du Nord, opposées à la domination économique et politique du Buganda et favorables à la centralisation. Dès lors, les tensions entre le Nord nilotique, en majorité protestant et musulman, et le Sud bantou, en majorité catholique, s'envenimèrent.

3.2 L'indépendance

En 1962, l'Ouganda, qui regroupait le Bouganda, le Bunyoro, l'Ankolé, le Toro et le Busoga, devint un État fédéral indépendant, avec le kabaka Mutesa II comme chef d'État et Milton Obote comme premier ministre. Au plan militaire, ce sont des officiers nordistes qui prirent le commandement des Forces armées. Au moment de l'indépendance en Ouganda, il n'y a pas eu de politique linguistique particulière, sauf celle de continuer d'utiliser uniquement l'anglais comme langue de l'Administration et du gouvernement. Mais la Constitution de 1962, qui instituait un régime parlementaire tout en maintenant les privilèges des royaumes et faisant du roi (kabaka) du Bouganda le président de la république de l'Ouganda, s'est révélé difficile d'application. En 1965, Obote profita d'une tentative de renversement de son gouvernement pour suspendre la Constitution de 1962 et cumuler les fonctions de chef d'État et de gouvernement. Il faut dire que Obote, un Langi du Nord, était très hostile aux Bougandais du Sud et, par voie de conséquence, au kabaka (roi).

- La dictature d'Obote I (1965-1971)

En mai 1966, Obote I (par opposition à Obote II, qui reviendra en 1985), dépêcha l'armée dans le royaume de Bouganda et contraignit le roi à l'exil. L'année suivante, une nouvelle constitution

républicaine abolit officiellement les royautes mises en place (Bouganda, Ankolé, Toro et Bunyoro) et institua un régime présidentiel à parti unique. Milton Obote devint le premier président du gouvernement unifié d'Ouganda (1967). Il donna l'ordre à l'armée, dirigée alors par le chef d'état major Idi Amin Dada (un ancien champion de boxe), le Chief of Staff, de détruire le palais de l'ancien roi.

Le gouvernement d'Obote I ne trouva aucune autre solution que d'utiliser l'anglais dans l'Administration. Étant donné que le gouvernement de l'Ouganda résultait d'une coalition de Bantous du Sud et de Nilotiques du Nord, aucune ethnie ne voulut adopter la langue des autres. Cette situation était en partie due au fait qu'aucune langue nationale n'était prédominante et capable de remplacer l'anglais. Quant au swahili, il continua d'être associé aux forces armées et à la police. Le président Obote promit un moment donné qu'il tenterait de rétablir le swahili dans l'enseignement. Il n'a jamais pu respecter sa promesse. Bien que l'anglais eût été promu langue officielle, six langues ougandaises ont été autorisées à servir de langue d'enseignement dans les écoles primaires: le luganda, le runyoro / rutooro, le runyankore / rukiga, le lugbara, le luro et l'akarimojong / ateso. Rien pour le swahili!

Puis le régime d'Obote fut rapidement déstabilisé par la résistance des Bougandais, la dégradation économique du pays et les accusations de corruption à son endroit. En 1969, Idi Amin Dada (promu général en 1968) fut impliqué dans un scandale financier. Profitant de l'absence de président Obote, il répondit à ces accusations par un coup d'État le 25 janvier 1971.

- La dictature d'Idi Amin Dada (1971-1978)

En prenant le pouvoir, Idi Amin Dada instaura une dictature militaire. L'armée devint l'organe central du régime et aucune limite ne fut imposée à son pouvoir. Il dissout le Parlement, interdit les activités politiques et dirigea par décret. Idi Amin élimina ses opposants politiques et fit régner la terreur sur les Bougandais, les Langi et les Acholi. En fait, le nouveau président, appartenant à l'ethnie kakwa soudanaise (à l'extrémité nord-ouest du pays), entreprit des exécutions massives chez les ethnies jugées favorables à Obote, notamment les Langi et les Ancholi associés à l'ancien régime. Des officiers soudanais furent placés aux postes stratégiques, ce qui n'était guère surprenant! Pour récompenser ses troupes à recrutement ethnique, Idi Amin expulsa du pays en 1972 la majorité de la communauté hindoue (environ 100 000 personnes) accusée de dominer l'économie; les Indiens, en grande partie des commerçants, durent partir dans les 90 jours en n'emportant que leurs vêtements. Ce fut ensuite la terreur généralisée, l'armée extorquant les populations civiles, brutalisant, spoliant et exécutant arbitrairement les Ougandais. L'armée restait au-dessus des lois, et avait droit de vie ou de mort sur la population civile, les militaires demeurant intouchables.



Idi Amin Dada

En 1973 Idi Amin amorça un débat sur la langue nationale impliquant le choix entre le swahili et le luganda. Douze districts votèrent en faveur du swahili, tandis que huit autres favorisèrent le luganda. Le Buganda privilégia le luganda, mais les peuples du Nord et de l'Est préférèrent le swahili. Après des semaines de débats, Idi Amin Dada déclara, dans un décret du 7 août 1973 que le swahili était devenu «la langue nationale de l'Ouganda». Mais le décret resta lettre morte, car il ne lui fut alloué aucun budget. Le plus surprenant, c'est que ce décret n'a par ailleurs jamais été abrogé par les gouvernements qui ont succédé à Idi Amin. Par la suite, le swahili fut de plus en plus associé à la brutalité des soldats illettrés du président ; le prestige de cette langue diminua.

La militarisation à l'excès de l'État entraîna l'effondrement de l'économie du pays qui frôla la faillite en 1978, car l'Ouganda dépendait entièrement des prêts accordés par les États musulmans sympathisants d'Amin Dada (un musulman peu pratiquant). Au cours de la même année, l'armée commença à exiger sa part du butin, d'abord dans les parcs nationaux par le braconnage, ensuite en rançonnant les populations. Une partie de l'armée ougandaise se mutina et se réfugia en Tanzanie.

Amin Dada accusa le président tanzanien Nyerere de complicité, puis il déclara la guerre à la Tanzanie et, le 1er novembre 1978, il envahit le pays, puis annexa une partie du territoire tanzanien. Le président ougandais invita le président Nyerere de Tanzanie à régler le conflit sur un ring de boxe. Aidée par les rebelles ougandais (Uganda National Liberation Army), l'armée tanzanienne s'empara facilement, en avril 1979, de la capitale et Idi Amin Dada dut s'expatrier en Libye, puis en Arabie Saoudite (où il mourut en août 2003). Le président tanzanien, Julius Nyerere, installa le Front national de libération de l'Ouganda (Ugandan National Liberation Front, UNLF) à titre de gouvernement provisoire en attendant de restaurer un régime civil et démocratique.

Le président Amin Dada était un analphabète et donnait ses ordres par téléphone; il avait décidé de favoriser la population musulmane de l'Ouganda, afin de mieux recueillir l'argent de la Libye et de l'Arabie Saoudite. Pour la presse internationale, le maréchal-président Idi Amin Dada, perçu comme fou, sanguinaire, mégalomane, xénophobe et psychopathe, est resté le prototype du mauvais chef d'État africain, un clown qui suscitait la rigolade alors qu'il tuait; il représentait probablement ce que les Occidentaux ont fait de pire lors de la colonisation. Plus de 300 000 Ougandais auraient été assassinés sous son régime. Pour le journal kenyan Sunday Nation, Amin Dada «fait partie d'une lamentable tradition africaine et il est regrettable qu'il n'ait jamais été traîné devant les tribunaux».

Pour sa part, le Guardian du Nigeria affirme: «Des leaders africains tuent pour se maintenir au pouvoir. Il y a un Idi Amin Dada qui sommeille en eux.» Les journalistes africains ne manquent parfois pas de lucidité! Il faut dire que le dictateur Amin Dada n'a pas fait dans la dentelle, avant d'aller terminer ses jours en Arabie Saoudite, dans une villa au bord de la mer Rouge. Au lendemain de sa mort, certains Ougandais ont versé quelques larmes sur cet homme qu'ils considéraient comme un grand nationaliste africain.

- Le retour d'Obote II (1980-1985)

L'opposition prit le pouvoir avec Yusuf Lule, bientôt éliminé par Godfrey Binaisa. Revenu en Ouganda après dix ans d'exil (réfugié en Tanzanie chez son ami Julius Nyerere), Milton Obote se déclara lui-même vainqueur des élections — fort contestées — de décembre 1980 et parvint à

reprendre le pouvoir (d'où Obote II) en menaçant d'avoir recours à ses unités militaires. Ensuite, il démantela l'armée ougandaise qui fut remplacée par l'Uganda National Liberation Army (UNLA), formée par une association de divers groupes armés.



En 1981, après le retrait des troupes tanzaniennes (le 30 juin), l'opposition au régime d'Obote II fut brutalement réprimée: d'une part, dans le Nord, les commandos armés des fidèles d'Amin Dada, d'autre part, dans le Sud bougandais, l'Armée nationale de résistance (National Resistance Army), dirigée par Yoweri Museveni, un Banyankolé formé en Tanzanie et au Mozambique. On estime que 100 000 Ougandais trouvèrent la mort, massacrés ou affamés. Autrement dit, la seconde présidence d'Obote s'est révélée plus sanglante que le régime d'Idi Amin Dada. Puis, comme il fallait s'y attendre, Obote II perdit le contrôle de l'armée rongée par le factionnalisme. Au sein de l'armée nationale s'éleva une nouvelle contestation, après que Milton Obote eût confié les principaux postes politiques et militaires aux membres de son groupe ethnique, les Langi; il commit l'erreur d'avoir nommé un Langi sans envergure à la tête d'une armée composée en majorité de soldats acholi, ces derniers ayant l'impression d'être sacrifiés par leurs officiers langi dans la lutte antiguerilla.

En 1985 et 1986, soit après plusieurs années d'anarchie, de rébellions tribales et de répression, deux coups d'État se succédèrent. Celui du 27 juillet 1985, commandé par le général Tito Okello, renversa Milton Obote, mais celui du 25 janvier 1986 porta au pouvoir le général Yoweri Museveni, le chef de la NRA (National Resistance Army), qui avait lui-même renversé Okello.

- La présidence de Yoweri Museveni

Ainsi, Yoweri Museveni, un Nkore du royaume d'Ankolé, devint président de la république d'Ouganda, le 29 janvier 1986, après avoir livré avec succès une bataille de libération de cinq ans contre les régimes tyranniques précédents. Lorsque le président Yoweri Museveni et son armée (Mouvement de résistance nationale) prirent les rênes du pouvoir en Ouganda, le pays, qui venait de vivre vingt-quatre ans de désintégration politique progressive, était tristement célèbre pour ses violations généralisées des droits humains et les pertes massives en vie humaine parmi les civils. De fait, des centaines de milliers de civils avaient perdu la vie sous la dictature militaire d'Idi Amin (1971-1979) et sous le deuxième gouvernement de Milton Obote (1980-1985); beaucoup d'autres ont été victimes d'arrestations arbitraires, de passages à tabac, de tortures et autres formes d'atteintes aux droits humains.

Le gouvernement de Yoweri Museveni s'engagea dans de profondes réformes, notamment en restaurant l'ordre public et renforçant l'autorité de l'État. La National Resistance Army est devenue la Uganda People's Defense Forces, UPDF, c'est-à-dire les Forces de défense populaire de l'Ouganda. Dans un premier temps, le nouveau président multiplia les succès: État restauré, sécurité et libertés rétablies, économie aidée par la communauté internationale, etc. Puis le président Museveni imposa une union nationale pluriethnique et s'opposa fermement au multipartisme qui était, à ses yeux, un «concept occidental [inadapté] aux pays en voie de développement». En 1992, il finit par lever l'interdiction qui pesait sur les partis politiques, tout en se montrant réticent à en accepter l'entrée dans les faits.

Le 14 juillet 1993, le National Resistance Council (le Conseil de résistance nationale: le Parlement

provisoire) adopta une législation prévoyant la «réhabilitation» des souverains traditionnels et la restitution des biens et propriétés leur ayant appartenu. Le 31 juillet, la cérémonie du couronnement du prince Ronald Muwenda Mutebi II, fils de Mutesa II, s'est déroulée à Kampala. Le royaume de Bouganda disposait désormais d'une administration et un groupe parlementaire propre au Parlement national. La restauration de la monarchie en Ouganda ne concernait pas seulement le Bouganda, mais les trois autres royaumes (Ankolé, Toro et Bunyoro). Précisons qu'il n'est pas question de rétablir des monarchies indépendantes de l'Ouganda, mais plutôt de les intégrer au sein de l'État ougandais.

Après l'adoption d'une nouvelle Constitution (1995), le président Y. Museveni a été reconduit à la tête de l'État. Les pays occidentaux, notamment les États-Unis, tentèrent de faire pression sur le régime ougandais, largement aidé financièrement par les organismes internationaux, afin que soit instauré un réel multipartisme. En 1996, Museveni engagea le pays dans le bourbier congolais. Les États-Unis encouragèrent l'Ouganda dans son rôle de nouvelle puissance régionale. L'Ouganda est demeuré un pays très militarisé, avec une armée de près de 100 000 hommes et représentant une part du budget national allant jusqu'à 50 %. Le gouvernement dépenserait 20 000 \$ US par jour dans la poursuite des combats et 50 millions par an pour l'achat de matériel militaire. Museveni est à la fois chef de l'État, ministre de la Défense et commandant en chef de l'armée. Même si le recours à la force n'est plus employé en tant qu'instrument politique, l'armée constitue encore l'un des principaux soutiens du régime. Malgré les quotas, les ethnies du Sud (surtout les Bougandais, les Banyankolé et les Banyarwanda) restent les plus nombreux à y être incorporés.

En mars 2001, Yoweri Museveni fut réélu à la présidence de la République avec 69,3 % des voix. En vertu de la Constitution, Museveni en est à son dernier mandat (d'une durée de cinq ans). Finalement, le pouvoir de Museveni semble bien contesté en Ouganda, même s'il s'est révélé le «meilleur» dirigeant (comprendre «le moins pire») depuis l'indépendance. Son système politique appelé «sans parti» (ce qui est différent d'un système classique de parti unique) qu'il a imposé ne semble plus convenir à une société qui aspire à un régime plus démocratique.

Le régime continue toujours d'être confronté au soulèvement successif de plusieurs mouvements de rébellion, surtout dans le Nord aux prises avec la guérilla. L'explosion des bombes au centre-ville de Kampala ou dans des autobus est devenue courante. Certains accusent le président Museveni de vouloir poursuivre la guerre civile opposant les forces gouvernementales à la LRA (Lord's Resistance Army ou l'Armée de résistance du Seigneur), laquelle tente de renverser le gouvernement actuel pour le remplacer par un gouvernement fondé sur les Dix Commandements de la Bible. Au même moment, les forces armées soudanaises continuent de fournir des armes et des munitions aux rebelles de la LRA. Il est vrai que le prolongement du conflit répondrait au principe selon lequel l'armée doit être occupée si l'on ne veut pas qu'elle s'immisce dans les affaires de l'État. Néanmoins, la guerre civile qui ensanglante le nord de l'Ouganda est en train de se transformer en génocide des populations nilotiques. Sur une population de 1,4 million d'habitants des ethnies acholi et langi, environ 850 000 d'entre eux vivent dans des conditions humanitaires désespérées. Il apparaît nécessaire de régler ce long conflit qui sévit au nord si l'on veut reconstruire l'Ouganda.

4 La politique linguistique

La Constitution du 8 octobre 1995 donne une certaine idée de la politique linguistique de l'État ougandais. C'est l'article 6 qui semble le plus important en déclarant que l'anglais est la langue officielle (par. 1) et que d'autres langues peuvent être employées dans l'enseignement, la législation et les tribunaux (par. 2) :

Article 6

Official Language

- 1) The official language of Uganda is English.
- 2) Subject to clause (1) of this article, any other language may be used as a medium of instruction in schools or other educational institutions or for legislative, administrative or judicial purposes as may be prescribed by law.

Article 6

Langue officielle

- 1) La langue officielle de l'Ouganda est l'anglais.
- 2) En vertu du paragraphe 1 du présent article, toute autre langue peut être employée comme véhicule d'enseignement dans les écoles ou d'autres établissements d'enseignement, ou à des fins législatives, administratives ou judiciaires, tout comme cet usage peut être prescrit par la loi.

Il faut noter que l'expression «toute autre langue» («any other language») reste bien vague et ne concerne pas nécessairement une «langue nationale», bien qu'on puisse supposer que ce soit le cas. L'article 4 engage l'État à promouvoir la connaissance de la Constitution par sa traduction dans les langues ougandaises et sa diffusion dans tous les établissements d'enseignement et de formation des forces armées, ainsi que par la transmission régulière d'émissions dans les médias:

Article 4

Promotion of public awareness of the Constitution

The State shall promote public awareness of this Constitution by-

- (a) translating it into Ugandan languages and disseminating it as widely as possible; and
- (b) providing for the teaching of the Constitution in all educational institutions and armed forces training institutions and regularly transmitting and publishing programmes through the media generally.

Article 4

Promotion de la connaissance générale de la Constitution

L'État doit promouvoir la connaissance générale de la présente constitution par :

- (a) sa traduction dans les langues ougandaises et une diffusion aussi large que possible; et
- (b) le souci de la connaissance de la Constitution dans tous les établissements d'enseignement et de formation des forces armées, ainsi que par la transmission régulière et la diffusion d'émissions, en général dans les médias.

De plus, l'article 37 de la Constitution assure les citoyens des mêmes droits concernant la culture, la langue, les traditions ou la religion:

Article 37

Right to culture and similar rights

Every person has a right as applicable, to belong to, enjoy, practise, profess, maintain and promote any culture, cultural institution, language, tradition, creed or religion in community with others.

Article 37

Droit à la culture et aux mêmes droits

Toute personne a le droit inaliénable d'appartenir, de bénéficier, de pratiquer, de professer, de maintenir et de promouvoir sa culture, ses institutions culturelles, sa langue, ses traditions, ses croyances ou sa religion en communauté avec d'autres.

4.1 La langue de la législation

Au Parlement, les Règles de procédure du Parlement ougandais (Rules of Procedure of The Parliament of Uganda) prévoient l'usage exclusif de la langue anglaise:

Article 3

Language

Article 3

Langue

The Proceedings and debates of Parliament shall be in the English Language. La procédure et les débats du Parlement sont en langue anglaise.

Les lois sont donc rédigées, adoptées et promulguées seulement en anglais.

Depuis le mois de septembre 2005, l'anglais aurait été déclaré comme «première langue officielle», le swahili comme «seconde langue officielle». Cependant, aucun texte juridique (disponible) ne vient confirmer ce fait. Quoi qu'il en soit, cette proclamation ne semble pas avoir été suivie d'une forme quelconque d'application. C'est une simple déclaration symbolique!

4.2 Les tribunaux

Les cours de justice ont l'anglais comme langue officielle, mais des accommodements sont nécessaires lorsque les citoyens ne parlent pas l'anglais. Les articles 23 et 28 de la Constitution assurent que qu'une personne arrêtée et détenue doit être informée immédiatement, dans une langue qu'elle comprend, des motifs de son arrestation ou de sa détention, ainsi que de son droit à un avocat de son choix:

Article 23
Protection of personal liberty
3) A person arrested, restricted or detained shall be informed immediately, in a language that the person understands, of the reasons for the arrest, restriction or detention and of his or her right to a lawyer of his or her choice.

Article 23
Protection de la liberté individuelle
3) Lorsqu'une personne est arrêtée, restreinte ou détenue, elle a le droit de d'être informée immédiatement, dans une langue qu'elle comprend, des motifs de son arrestation, de sa détention ou de ses restrictions, et de son droit à un avocat de son choix.

Quant à l'article 28, il prévoit la permission de recourir gratuitement aux services d'un interprète, lorsqu'un individu ne comprend pas la langue employée à son procès:

Article 28
Right to privacy of person, home and other property
3) Every person who is charged with a criminal offence shall-
(a) be presumed to be innocent until proved guilty or until that person has pleaded guilty;
(b) be informed immediately, in a language that the person understands of the nature of the offence;
(f) be afforded, without payment by that person, the assistance of an interpreter if that person cannot understand the language used at the trial.

Article 28
Droit à la vie privée, à la demeure et autres propriétés
3) Quiconque est accusé d'un acte criminel :
(a) est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit prouvé coupable ou ait plaidé coupable;
(b) est informé immédiatement dans une langue qu'il comprend de la nature de l'accusation;
(f) a la permission de recourir gratuitement aux services d'un interprète, s'il ne comprend pas la langue employée à son procès.

Dans tous les cas, le juge devra rendre sa sentence en anglais, quitte à faire traduire le jugement dans une autre langue.

4.3 L'Administration publique

Dans l'Administration gouvernementale, l'anglais est la langue légalement admise, mais le swahili et certaines langues locales sont utilisées dans les communications orales. Cependant, dans les

municipalités, certaines autres langues sont aussi employées à l'oral, en plus du swahili, comme l'ateso, le luganda, le runyoro, le rukiga, le japhadholo, le rogoro et le lugbara.

Bien que le gouvernement emploie généralement l'anglais dans la documentation officielle destinée à l'ensemble des citoyens, le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie animale et des Pêcheries diffuse ses documents en anglais, en ateso, en luganda, en runyoro, en rukiga, en japhadholo, en rogoro et en lugbara. Cependant, l'essentiel des documents d'information utiles aux producteurs ruraux sont encore diffusés en anglais, notamment dans un anglais scientifique ou technique. L'affichage gouvernemental est généralement anglais, parfois en anglais et en swahili.

4.4 L'éducation

En Ouganda, l'enseignement a pendant longtemps été sous la responsabilité des missionnaires protestants et catholiques, avec un contenu, des méthodes pédagogiques et des manuels scolaires, qui ne reflétaient guère la diversité linguistique du pays. La plupart du temps, cet enseignement était dispensé uniquement en anglais, mais beaucoup d'écoles enseignaient dans les langues locales; il en est résulté un taux d'analphabétisme élevé, en particulier en milieu rural et chez les femmes. Cette politique s'est poursuivie après l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, la politique linguistique officielle de l'Ouganda est en train de changer. Elle consiste à favoriser l'alphabétisation et l'enseignement primaire dans les langues locales. Cela implique l'utilisation de six «langues tribales» dans l'enseignement primaire, alors que l'anglais est employé dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Le Livre blanc du gouvernement, qui devait être mis en oeuvre en 2004, prévoit que quatre matières (mathématiques, sciences, histoire et géographie) sont dispensées dans la «langue dominante indigène», ce qui signifie six langues: le luganda dans les écoles du Buganda, le luro (fait d'éléments du lango, de l'acholi et de l'alur) dans le Lango et l'Acholé, le runyankore/rukiga pour le Kibale, le Mbarara, le Ntungamo, le Bushenyi et le Rukungiri, puis l'ateso/akarimojong dans le Soroti et le Kumi, le runyoro/rutooro et le lugbara. Ces langues ont adopté l'alphabet africain dit «Africa» dès 1946 et, en particulier dans le groupe des langues bantoues, il existe une longue tradition de publications dans cet alphabet.

Pour l'État, l'éducation primaire doit être basée sur «l'environnement local» et des examens publics doivent être administrés localement. Cela signifie que les langues locales doivent être employées dans l'éducation primaire et des valeurs culturelles doivent aussi être reconnues. Il doit y avoir une politique consciente et la poursuite active du développement d'une langue nationale en conformité avec les «langues indigènes propres» («development of a national language from our own indigenous languages»). Pour cette raison, ni l'anglais ni le kiswahili ne sont acceptables comme langue nationale. Par ailleurs, on doit exiger que dans chaque district on apprenne au moins une langue étrangère. Cela dit, la plupart des Ougandais ne parlent que fort peu l'anglais, sinon un anglais rudimentaire.

L'État doit tout de même surmonter un gros problème d'analphabétisme (33 % chez les adultes), sans oublier la pénurie de documents pédagogiques imprimés dans les langues parlées par les populations rurales. En effet, la plupart des livres sont publiés en anglais ou en swahili, mais ces langues ne sont pas bien parlées ni comprises dans les zones rurales. Or, il apparaît peu pratique de demander aux villageois ou aux paysans d'apprendre à lire et à écrire et, en même temps, de s'initier à une langue étrangère (l'anglais). Pourtant, beaucoup d'Ougandais ne sont guère favorables à l'introduction des langues locales dans les écoles primaires. Ils croient que les langues nationales vont favoriser les conflits linguistiques et que cette politique coûtera très cher.

4.5 Les médias

Les grands journaux ougandais, tels que New Vision, The Monitor, Sunday Vision, Financial Times,

The Citizen, The Star, etc., ne sont publiés qu'en anglais. Le Ngabo paraît en luganda. Radio Uganda diffuse en anglais et en kiswahili, ainsi qu'en plusieurs langues nationales telles que le luganda, le lusoga, le runyoro, le rutooro, le runyankore, le rukiga, l'ateso, le luo et le lumasaaba. À l'heure actuelle, il semble bine que pratiquement toutes les langues ougandaises soient utilisées à la radio. Pour sa part, Radio France Internationale diffuse en français sur une station FM à Kampala.

L'Ouganda a développé une politique linguistique extensive à l'égard de l'anglais et restrictive pour les langues nationales. Toutes les activités de l'État se déroulent en anglais, les langues nationales étant reléguées aux activités informelles orales et à l'alphabétisation des élèves du primaire. Si la politique linguistique en est une de valorisation de la langue officielle (l'anglais), elle n'est guère orientée vers la promotion des langues ougandaises. Autrement dit, l'Ouganda a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver à une solution plus satisfaisante pour la promotion de ses langues nationales. Il faut faire remarquer que beaucoup d'Ougandais se méfient encore des langues nationales perçues souvent encore comme une source de conflits.

Quant au swahili, il a souvent été discrédité dans le passé, soit par les missions chrétiennes qui l'ont associé aux valeurs islamiques, soit par les forces armées à qui on a souvent prêté des comportements brutaux; de plus, le swahili a dû faire face à une rivale ougandaise de taille: le luganda. Quoi qu'il en soit, le swahili a toujours souffert d'une politique ambiguë et dépendante des cliques dirigeantes au pouvoir. Il en est résulté une politique linguistique favorable à l'anglais.

Dernière mise à jour: 28 avr. 2010

Source : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/ouganda.htm>